



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Date de la convocation :
19 novembre 2025

Date d'affichage :
19 novembre 2025

Objet

N° 25.11.25 - 054
MARCHE D'ASSURANCES -
Dommage aux biens /
Responsabilité Civile / Flotte
automobile / Cyber risques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Patrick BEDAT, Corinne MANCIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Marion GATEAU, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Isabelle MAINPIN, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Michel LABOILLE MORESMAU, Hélène GUIRLE, Aurélie SOUBESTE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO.

Procuration : Isabelle MAINPIN donne procuration à Isabelle LABEYRIE – Delphine ALLEGRE donne procuration à Elisabeth DA SILVA – Hélène GUIRLE donne procuration à Pascal SCHWINDOWSKY - Aurélie SOUBESTE donne procuration à Olivier PEANNE – Florian DEYGAS donne procuration à Philippe SAINT MARTIN

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Par délibération du 14 mars 2025, a été décidée la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Soustons, le CCAS et le SIPA (Syndicat Intercommunal de Port d'Albret) pour les contrats d'assurances pour la couverture des risques spécifiques des bâtiments, de la responsabilité civile, de la flotte automobile et des cyber risques.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 17 juillet 2025 pour le renouvellement des contrats d'assurance Dommages aux biens (lot 1), Responsabilité Civile (lot 2), Flotte automobile (lot 3) et la souscription d'un contrat Cyber risques (lot 4), pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026.

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes s'est réunie le 24 novembre 2025 afin de prendre connaissance de l'analyse de ces offres sur la base des critères d'attribution pondérés suivants : valeur technique (60 %) et prix (40 %).

Le lot 1 est déclaré infructueux en raison de l'absence d'offre.

La commission d'appel d'offres a attribué le marché des assurances

- pour le lot 2 à Cabinet PNAS
- pour le lot 3 à GROUPAMA
- pour le lot 4 à DATTAK-WAKAM / Cabinet SARRE et MOSELLE

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

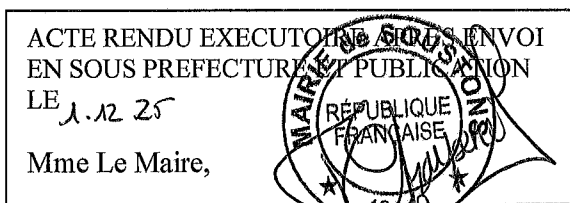
Feuillet n°
ID : 040-214003105-20251201-DELIB25_054-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés d'assurances, ainsi que les pièces s'y rapportant, pour les garanties suivantes :
 - *LOT 2 – ASSURANCE « RESPONSABILITE CIVILE » : AREAS – Cabinet PNAS*
Montant : 13 723,98 €
 - *LOT 3 – ASSURANCE « FLOTTE AUTOMOBILE » - GROUPAMA*
Montant : 23 394,04 €
 - *LOT 4 – ASSURANCE « CYBER RISQUES » : DATTAK-WAKAM / Cabinet SARRE et MOSELLE*
Prime provisionnelle : 1 379,97 €
- De décider que le lot 1 sera relancé sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article R 2122-2 du Code de la Commande Publique.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Soustons, le 27 novembre 2025,
Madame le Maire,

Frédérique CHARPENEL

